

DIRECTION DES EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'amélioration du réseau arteriel
de la Ville de Vaudreuil-Dorion
par la Ville de Vaudreuil-Dorion**

Dossier 321 1-05-419

Le 5 février 2007

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'amélioration du réseau arteriel de la Ville de Vaudreuil-Dorion par la Ville de Vaudreuil-Dorion répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-05-25	Reception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2005-06-01	Delivrance de la directive
2006-06-13	Reception de l'étude d'impact
2006-07-05 au 2006-09-12	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2006-12-21	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2007-02-01	Réception des réponses (version électronique)
2007-02-01	Consultation auprès des ministères et organismes

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à construire et à exploiter trois infrastructures routières distinctes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Vaudreuil-Dorion. Ces travaux sont :

- l'élargissement à quatre voies de la rue Félix-Leclerc sur une distance d'environ 2 km. Cette rue est actuellement à deux voies et fait le lien entre les échangeurs des autoroutes 40 et 540;
- l'élargissement à quatre voies du boulevard de la Cité des Jeunes sur une longueur approximative de 1,5 km;
- la construction d'un nouvel axe nord-sud à quatre voies sur une longueur de 2,1 km nommé l'avenue André-Chartrand. Cette infrastructure devra traverser deux corridors ferroviaires, soit le Canadien Pacifique et le Canadien National.

Les objectifs poursuivis par le projet sont d'améliorer la circulation et de garantir des déplacements sécuritaires et conviviaux sur les artères de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tant pour la situation actuelle que pour le futur; d'améliorer l'accessibilité aux pôles commerciaux de la Ville et de favoriser une interaction accrue entre ces pôles qui sont représentés par les secteurs Vaudreuil et Dorion; de garantir une desserte adéquate et fluide à la Gare régionale de Vaudreuil.

Une première estimation budgétaire de la Ville de Vaudreuil-Dorion indique que les coûts totaux de construction associés au projet s'élèvent à près de **30,6 M\$**. En ce qui concerne le calendrier de réalisation du projet, la mise en service de la rue Félix-Leclerc est prévue pour l'automne **2007**, celle du boulevard de la Cité des Jeunes pour l'année **2012** et celle du parachèvement de l'avenue André-Chartrand pour l'année **2016**.

3. EVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 5 juillet 2006 au 5 février 2007, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction des politiques en milieu terrestre;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics du Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE VAUDREUIL-DORION. *Étude d'impact sur l'environnement – Amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion – Volume 1, Rapport final*, préparé par GENIVAR, mai 2006, 260 p.
- VILLE DE VAUDREUIL-DORION. *Étude d'impact sur l'environnement – Amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion – Volume 2 : Annexes*, préparées par GENIVAR, mai 2006, pagination multiple.
- VILLE DE VAUDREUIL-DORION. *Étude d'impact sur l'environnement – Amélioration du réseau artériel de la Ville de Vaudreuil-Dorion – Réponses aux questions du MDDEP*, préparées par GENIVAR, janvier 2007, 60 p. et annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 1^{er} juin 2005.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Ruth Lamontagne, B. Sc.

Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre

